

Tirer parti de la révolution numérique

Synthèse des contributions et du débat

Les contributions recueillies lors de la phase de concertation ont permis de compléter le diagnostic établi dans la note introductive et d'enrichir la réflexion sur les orientations à prendre pour tirer tout le parti de la révolution numérique. Trois enjeux majeurs se sont dégagés : le soutien à l'innovation, l'acquisition de compétences numériques et l'appropriation des outils numériques dans le fonctionnement démocratique. Pour débattre sur les options qui se présentent face à ces enjeux, France Stratégie a organisé au Numa Paris, le 26 mai 2016, trois ateliers réunissant universitaires, acteurs publics, entrepreneurs, associations et *think tanks*.

Accords et désaccords sur le diagnostic

Un bilan nuancé sur le retard de la France dans la transition numérique

Soutenir que la France n'a pas pris le virage numérique peut paraître pessimiste. En effet, la société civile s'est emparée du numérique (*Daniel Kaplan, FING*), et la popularisation de l'usage privé des technologies facilite le développement de l'innovation (*Henri Verdier, SGMAP*). De plus, selon *Akène Groupe*, la France dispose de nombreux atouts pour parvenir à tirer parti de la révolution numérique : un tissu de startups, des ingénieurs créatifs, des jeunes diplômés bien formés et un savoir-faire à la française qui s'exporte (« French Tech »). Pour autant, la France montre des faiblesses. D'une part dans le domaine de la recherche académique, où on dénote un manque de moyens humains et de transversalité avec le monde de l'industrie (idée défendue par la *Stratégie nationale de recherche – SNR*). D'autre part dans l'appropriation du numérique par nombre d'institutions françaises. Une cause possible de ce retard tiendrait à la réticence française à imaginer une société où l'État joue un rôle bien moindre, où les destins divergent, où le pouvoir se déplace et où les références – morales et culturelles – se relativisent (*Daniel Kaplan, FING*). La France peut et doit être plus ambitieuse en matière de numérique (*Henri Verdier, SGMAP*).

La transformation de l'économie à l'heure du numérique

Les innovations numériques créent de nouveaux marchés. Les objets connectés, par exemple, associés au Big Data, représentent un potentiel de création de valeur de 74 milliards d'euros pour la France en 2020 (et de 138 milliards en 2025) auquel

s'ajoute le développement d'un nouveau marché des achats d'équipements connectés (estimé à 15 milliards d'euros en 2020 et 23 milliards en 2025)¹ (*Institut Montaigne*).

Mais le numérique transforme aussi des marchés dits « traditionnels » : l'informatisation a bousculé le marché de l'automobile, par exemple, de la conception à l'assemblage, du produit final à l'usage, la voiture devient, plus qu'un objet industriel, un objet connecté qui s'insère avec d'autres dans la « fonction de mobilité » (*Institut de l'économie*).

Le secteur médical a, lui aussi, de plus en plus recours au numérique afin de pallier ses défaillances (*Roche*), et le gouvernement semble avoir pris la mesure des potentiels du numérique dans ce secteur (*Cartes sur table*). Les objets connectés peuvent en effet être un levier d'action majeur d'un point de vue économique (le marché mondial des dispositifs médicaux connectés représentant à lui seul 30 milliards de dollars actuellement) mais aussi en termes de prévention et d'amélioration de l'accès et de la qualité des soins.

Pour assurer l'expansion de ces secteurs, les pouvoirs publics doivent investir dans des infrastructures permettant le développement d'innovations. À ce titre, dans le secteur des télécoms, l'ARCEP place l'investissement dans les infrastructures au cœur de ses priorités afin d'assurer une connectivité mobile et fixe de très haut niveau, sur le plan de la performance en termes de couverture et de qualité de service.

Le numérique, une réponse à la crise démocratique

Nous traversons actuellement une crise de la démocratie. Les citoyens ne se retrouvent plus dans l'offre politique et institutionnelle (*Benjamin des Gachons, Change.org*) et ont le sentiment d'une diminution de leur influence sur les décisions politiques (*Fondation Jean Jaurès et Renaissance Numérique*). Le numérique peut être vu comme un outil permettant de surmonter cette crise, notamment en ouvrant des possibilités pour une démocratie plus participative. L'enjeu, ici, est de capter cette nouvelle forme d'énergie militante, ce désir de politique et donc de trouver des points de rencontre et de bascule entre ces citoyens qui ont une envie d'agir et les institutions qui doivent s'ouvrir à ces nouvelles formes de mobilisation. Pour autant, cela ne pourra se faire que si les élus et l'administration acceptent un partage du pouvoir avec elles et les reconnaissent à leur juste valeur (*Benjamin des Gachons, Change.org*).

L'autre enjeu, soulevé par *Pierre Messulam*, est celui des liens et articulations possibles entre les deux modes d'expression, numérique et traditionnel, notamment les questions de légitimité à accorder aux personnes qui s'expriment par les consultations en ligne et de représentativité des pétitions en ligne, entre expression de la volonté du corps social et effets d'émotion propagés par les réseaux sociaux.

(1) Source : étude A.T. Kearney pour le compte de l'Institut Montaigne.

La littératie numérique, outil de cohésion sociale

L'action sociale subit de plein fouet la transformation numérique. Avec la dématérialisation d'un nombre croissant de services, les acteurs sociaux doivent accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches en ligne, sans qu'il y ait eu de préparation pour les uns comme pour les autres. En effet, s'il existe de nombreuses initiatives publiques et associatives, leur réponse est insuffisante face à la masse de personnes concernées par la précarité numérique (*synthèse du débat*).

Pourtant le numérique pourrait être source d'autonomie de tout citoyen à condition de le maîtriser ; d'où l'importance de la littératie numérique (*Loïc Gervais, Numédia, et Emmaüs Connect*).

Par ailleurs, il peut être un moyen de résorber les problèmes rencontrés par notre système éducatif jugé trop inégalitaire et peu performant. Les enfants pouvant réussir lorsque des méthodes d'enseignement appropriées sont déployées très tôt, la France doit saisir l'opportunité du numérique pour proposer de nouvelles méthodes d'apprentissage (*Institut Montaigne*).

Propositions

Soutenir l'innovation en lui offrant un cadre

Le sentiment de sécurité est crucial dans le développement d'une confiance des usagers envers le numérique et les acteurs innovants (*Institut Montaigne*).

Cette problématique peut s'illustrer dans le domaine du partage des données médicales. À ce titre, *Roche* propose, d'une part, la création d'un « Comité des sages pluridisciplinaires », rattaché à Etalab, qui aurait pour mission principale de valider les objectifs d'un projet de recherche et d'aider à anticiper les éventuels risques ; d'autre part, la mise en place d'un projet pilote composé de plusieurs acteurs industriels et auquel serait associée la CNIL, afin de mener une réflexion sur la création de tiers validant l'accès à la base de données. Ces aspects réglementaires peuvent être complétés par des actions de sensibilisation des usagers du numérique, notamment dans le domaine de la santé (*Cartes sur table*).

Dans ce contexte d'innovation et d'évolution des marchés, l'État doit d'une part créer un cadre assez souple permettant de développer des écosystèmes (dénonciation par *Wikimédia* de la restriction non commerciale posée à la liberté de panorama dans la loi pour une République numérique). D'autre part, il doit être le garant d'un cadre de confiance permettant ainsi de saisir les opportunités économiques et sociétales de la révolution numérique (*Institut Montaigne*). Il peut notamment favoriser l'innovation par le droit à l'expérimentation (*Henri Verdier, SGMAP, et ARCEP*) et par la création d'un « Digital Business Act made in France » (*Institut Montaigne*).

Face à ces nouveaux besoins de réglementation, l'État doit adopter une doctrine (*synthèse du débat*) sur les grands enjeux suivants :

- défendre les droits acquis de ceux qui souffrent de l'innovation et proposer une organisation raisonnée *ou* créer une situation délibérément favorable au changement ;
- concentrer les efforts d'innovation sur des domaines définis (correspondant aux forces de la France ou répondant à des questions essentielles) *ou* installer un environnement favorable à l'émergence, l'accompagnement et la prospérité de l'innovation ;
- soumettre des projets de R & D à une forme de dialogue au regard de questions éthiques *ou* traiter les questions d'éthique *a posteriori* (pour éviter que les réticences sur ce sujet ne soient un frein dans la compétition internationale).

Renouveler la démocratie par le numérique

Le débat a mis en lumière les possibilités qu'offre le numérique s'il est mis au service de la démocratie. Le numérique permet :

- d'instaurer une forme de démocratie continue (le citoyen peut interpeller les élus et donner son avis sur les politiques menées en dehors des élections) ;
- d'enrichir le fonctionnement d'une démocratie plus participative (expérimentation de la « démocratie liquide »²) ;
- de faire accéder un public plus large à l'information ;
- de créer des modes d'expression nouveaux ;
- de conférer davantage de légitimité aux décisions (sur lesquelles les citoyens donnent leur avis).

Dans un objectif de réconciliation des citoyens avec la démocratie, l'État doit faire connaître les outils numériques qui permettent aux citoyens d'agir et prendre en compte ces nouvelles formes de mobilisation (*Benjamin des Gachons, Change.org*). Il a également la capacité d'institutionnaliser un dispositif d'e-pétition contraignant et de mettre en place une plateforme participative de suivi de la fabrique des lois (*Fondation Jean Jaurès et Renaissance Numérique*).

La pérennisation de ces nouveaux processus démocratiques demande la diffusion d'une culture du numérique et l'appropriation de ses usages par tous, mais aussi la mise en œuvre de conditions sous-jacentes : créer de la confiance, sécuriser l'information et préserver l'indépendance de la société civile (*synthèse du débat*). Il faut se prémunir dans le même temps des risques de marginalisation des corps intermédiaires et de l'ajout de contraintes et de barrières à l'entrée dans l'expression démocratique.

(2) La démocratie liquide est une forme de gouvernement qui se situe entre la démocratie représentative et la démocratie directe. Le pouvoir de vote peut être confié à un délégué sur certains sujets.

Former au numérique

La maîtrise des outils numériques, appelée aussi « littératie numérique », est la condition nécessaire à l'autonomie et l'intégration des individus dans l'ère numérique.

Le numérique pouvant être vecteur d'égalité des chances et source de développement économique, une solution serait de lancer une grande initiative citoyenne pour l'accompagnement des plus fragiles vers l'autonomie numérique (*Emmaüs Connect*). *Loïc Gervais*, quant à lui, propose la mise en place d'un « service public de la médiation numérique ». Cela permettrait de répondre à trois enjeux identifiés : éclairer le citoyen pour qu'il puisse devenir acteur de la société numérique, donner les éléments minimum de la littératie numérique et favoriser l'e-inclusion.

Plusieurs autres options ont été évoquées lors du débat :

- la création d'un réseau de territoires apprenants (« réseau d'universités populaires du numérique », terme qui a fait débat) ;
- l'intégration de la médiation numérique pour accompagner la transition des organisations ;
- l'identification des nombreuses initiatives menées à travers la France.

Dès le plus jeune âge, le numérique peut être un outil de cohésion sociale en réduisant les inégalités de notre système éducatif. En ce sens, *l'Institut Montaigne* propose de concevoir le numérique comme un outil capable de consolider les fondamentaux et comme un savoir à part entière permettant de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire. Il est notamment proposé de promouvoir la création d'une « Fondation pour l'Éducation » (chargée d'expérimenter et de diffuser les bonnes pratiques pédagogiques labellisées), de transformer une partie du temps passé à la maison devant les écrans en temps de consolidation des savoirs *via* des applications ludo-éducatives, de former les enseignants au numérique et de distribuer aux maires une charte de bonnes pratiques pour une gestion communale efficace du numérique éducatif.

La question de la formation se pose également tout au long de la vie, les compétences numériques devenant incontournables sur le marché du travail (*Akène Groupe*). Cela doit se traduire par une profonde évolution de la formation, afin que les travailleurs soient prêts à exercer de nouveaux métiers issus de l'évolution technologique, mais aussi par une profonde refonte de notre protection sociale, pour que les travailleurs soient couverts indépendamment de leur forme d'activité (*Pierre-Yves Geoffard, CNRS – EHESS*).